

# **RAPPORT-PRÉAVIS**

# **N° 236/2020**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Léon De Perrot et Yves Leuzinger « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine »**

Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- TTC pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation du territoire

**Délégué municipal : M. Maurice Gay**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Jeudi 11 février 2021 à 19h
Lieu	Place du Château 3, salle des Maquettes, 3 <sup>ème</sup> étage

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce rapport-préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique *Nyon s'engage*, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

## **I. Synthèse introductive**

---

Le présent rapport-préavis apporte une réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Léon De Perrot et Yves Leuzinger du 31 octobre 2019, intitulé « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine ». En substance, celui-ci demande à la Municipalité d'étudier l'établissement d'un plan directeur communal sur la végétalisation, afin d'améliorer, autant en qualité qu'en quantité, la couverture verte du territoire, dans une perspective de promotion de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Comme relevé par les postulants, la Municipalité a fait preuve d'un engagement certain en la matière, particulièrement au cours de la présente législature. Elle partage toutefois l'analyse des postulants quant à la nécessité de disposer d'un outil fixant la vision politique des Autorités nyonaises, dans une perspective projective et territoriale. C'est pourquoi un crédit d'étude de CHF 180'000.- est sollicité auprès du Conseil afin d'établir un bilan-diagnostic détaillé de la situation actuelle de notre territoire et, sur cette base, d'élaborer une stratégie de végétalisation. Cette stratégie offrira une vision politique cohérente, à même de concrétiser les deux objectifs principaux retenus par la Municipalité, qui sont de :

- structurer le développement urbain de Nyon par son maillage vert
- renforcer la résilience du territoire face au changement climatique.

Pour le dire simplement, le souhait de la Municipalité est de définir précisément quels sols pour y planter quoi et où, afin de planter plus et mieux.

## **2. Contexte**

---

### **2.1 La végétation en milieu urbain : un levier majeur pour la durabilité**

Les bienfaits des éléments de végétation (arbres, mais aussi haies, parcs, espaces floraux, potagers, etc.) sont désormais bien connus et largement documentés. Leur utilité est d'autant plus renforcée dans les milieux urbains comme Nyon.

En assurant une perméabilité des sols, en apportant de l'ombrage, et en humidifiant l'air ambiant, ils participent à la réduction des températures de manière localisée et limitent les écoulements excessifs des eaux lors de précipitations extrêmes. Ils représentent ainsi une solution optimale aux problématiques d'îlots de chaleur urbains et de dangers naturels, deux problématiques malheureusement vouées à prendre une ampleur considérable avec le changement climatique en cours.

En tant que refuge pour la faune et partie constitutive d'un réseau diversifié de flore, la végétation contribue à la préservation et au renforcement de la biodiversité en ville.

Point de repère dans le paysage urbain, la végétation participe également à la lisibilité de la ville ainsi qu'à l'attractivité des espaces publics et du cadre de vie des habitants. Par ailleurs, l'accès à des espaces végétalisés représente une demande forte de la population, et lui apporte des bénéfices indéniables en termes sanitaires, psychologiques et sociaux.

Notons enfin que les arbres représentent des puits de carbone, même si l'ampleur de ces puits reste limitée en milieu urbain en comparaison avec les milieux forestiers.

## **2.2 Contexte nyonnais : réalisations passées et stratégies municipales**

Pleinement consciente de ces bienfaits, la Municipalité s'est fortement engagée en faveur de la végétation en ville, autant à un niveau stratégique que sur le terrain.

### **Réalisations concrètes passées**

A un niveau concret, nous pouvons citer, parmi les nombreuses actions de la présente législature, les réalisations suivantes :

- la construction de trois parcs urbains de qualité, pour une superficie de près de quatre hectares : les parcs de la Morâche, du Cossy et du Buis. Entre 2017 et 2019, ce sont près de 200 arbres supplémentaires qui ont été plantés à Nyon ;
- la promulgation d'un nouveau Règlement sur la protection des arbres, qui permet notamment une meilleure préservation des 168 arbres remarquables de notre territoire ;
- la renaturation du Cossy, suivie aujourd'hui par celles du Corjon et du Calève ;
- la gestion différenciée des espaces verts ;
- l'inscription des toitures végétalisées dans les règlements des plans d'affectation ;
- des constructions et rénovations de bâtiments communaux faisant la part belle aux aménagements verts de qualité ;
- de nombreuses actions de communication et de sensibilisation, parmi lesquelles l'édition du guide « Aménager en favorisant la biodiversité », les organisations biennales de la manifestation « Nature en ville » et la mise à disposition de potagers urbains pour les habitants.

### **Inscriptions dans les documents stratégiques et démarches en cours**

En parallèle de ces réalisations concrètes, la Municipalité a également souhaité faire preuve d'anticipation et renforcer son exemplarité dans les prochaines années. Ainsi, à un niveau stratégique, différents documents directeurs, en lien avec la végétalisation, ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration :

- le Plan Climat *Nyon s'engage*, publié en juin dernier, a été le premier document stratégique de Nyon à adresser formellement et avec ambition l'enjeu de l'adaptation aux effets du changement climatique. Quatre actions prioritaires ont été retenues dans ce domaine, dont une qualifiée d'emblématique : l'élaboration d'une stratégie de végétalisation du territoire, objet du présent rapport-préavis ;
- les révisions de la Stratégie biodiversité, actuellement en cours d'élaboration, suivie de celles de la Politique de l'environnement, permettront de disposer d'un plan d'action renforcé en faveur de la préservation et de la promotion de l'environnement et de la diversité naturelle ;
- le Masterplan *Revégétalisation de la couronne verte et des promenades* a été finalisé en 2019 et s'est focalisé sur les plusieurs hectares de terrains en pente situés dans les secteurs de la plage et ceinturant la vieille ville, appartenant à la Ville.
- le Schéma directeur Nyon 2040, en cours d'élaboration, offrira une vision claire du développement futur du territoire, afin d'assurer un cadre de vie de qualité dans un territoire cohérent et équilibré. L'un des axes de développement de cette stratégie territoriale est de valoriser le rapport étroit que la ville entretient avec le grand paysage (Jura et lac) et la proximité de la nature et des rivières présentes en ville, qui constituent les piliers de la qualité de vie nyonnaise.

Si cet « arsenal » stratégique est d'ores et déjà très prometteur, la Municipalité fait le constat d'un ultime manquement : celui d'un outil à même d'adresser, dans un seul et même document, la thématique spécifique de la végétalisation dans une perspective territoriale et projective, tout en étant parfaitement coordonné avec la Stratégie biodiversité et la Politique de l'environnement.

La Municipalité partage ainsi l'analyse des postulants : afin de poursuivre et de renforcer l'action de Nyon en matière de végétalisation, il est nécessaire de disposer d'une vision politique cohérente valable, autant à l'échelle de l'ensemble du territoire que pour les spécificités de chaque quartier. Les crédits sollicités dans le présent rapport-préavis permettront ainsi à la Municipalité d'obtenir la dernière pièce manquante pour disposer d'une vision planifiée et exhaustive sur l'enjeu de la végétalisation.

Corollaire de la question de la végétalisation, celle de l'imperméabilisation des sols est également analysée dans le cadre de cette stratégie. Comment perméabiliser efficacement le territoire fera l'objet de la politique de l'environnement, ses implications étant plus larges que la seule végétalisation (évacuation des eaux notamment).

### **3. Elaboration d'une stratégie de végétalisation du territoire**

---

Il est ainsi proposé à votre Conseil d'élaborer une Stratégie de végétalisation du territoire communal. Sur la base d'un diagnostic-bilan détaillé de notre territoire et des actions de la Municipalité par le passé, une planification territorialisée devra être établie. Il s'agira de disposer d'une vision directrice qui permettra, à terme, de trouver le bon point d'équilibre entre la densification bâtie du territoire et la présence de la végétation en ville, au bénéfice de la biodiversité, de la lutte contre les îlots de chaleur et de la qualité du cadre de vie des habitants.

Le souhait de la Municipalité est d'obtenir une analyse étayée à l'échelle du territoire communal et de ses quartiers du maillage vert existant et d'identifier comment le compléter. Le but de la stratégie végétalisation sera donc de déterminer quels sols nous avons, quoi y planter et où, afin d'augmenter la couverture verte d'une part, et de lutter contre les îlots de chaleur d'autre part.

#### **3.1 Choix de l'outil**

La Municipalité a fait le choix de privilégier la réalisation d'une stratégie plutôt qu'un plan directeur répondant aux exigences légales d'un plan directeur communal. Et ceci pour plusieurs raisons :

- un document-cadre qui engage l'action publique : une stratégie reste de compétence communale. Seule la Ville décide de son contenu et de son champ d'application. Dans le cas présent, il s'agit de doter la Commune d'un document d'orientation stratégique approuvé par les Autorités nyonnaises, qu'elles s'engagent à appliquer, à faire appliquer par les administrés grâce à des outils à définir, et à promouvoir ;
- une stratégie flexible : c'est un document-cadre qui reste flexible et évolutif, capable de s'adapter dans le temps aux nouvelles priorités imposées par le contexte notamment environnemental du changement climatique ;
- une mise en œuvre rapide : la Municipalité entend se donner les moyens d'être efficace et réactive pour mettre en œuvre sa politique en faveur de la végétalisation et de la biodiversité.

#### **3.2 Objectifs retenus**

Au vu du contexte nyonnais et en tenant compte des enjeux qui sont déjà traités dans d'autres documents stratégiques (Stratégie biodiversité notamment), la Municipalité souhaite axer l'élaboration de cette stratégie végétalisation sur deux objectifs principaux, qui peuvent être précisés de la manière suivante :

Objectif 1 : structurer le développement urbain de Nyon par son maillage vert, en :

- ✓ augmentant la masse végétale de Nyon ;
- ✓ favorisant la biodiversité ;
- ✓ accompagnant le développement urbain par un maillage vert continu entre les quartiers ;
- ✓ améliorant le cadre de vie des habitants.

Objectif 2 : renforcer la résilience du territoire face au changement climatique, en :

- ✓ renforçant la perméabilisation des sols et la végétalisation dans les lieux le nécessitant : îlots de chaleur, espaces minéraux ;
- ✓ garantissant la préservation des sols et des sous-sols pour la plantation ou pour la perméabilisation ;
- ✓ préservant les îlots de fraîcheur existants.

### **3.3 Phasage de l'étude et livrables**

L'élaboration d'une telle stratégie transversale nécessite le recours à une équipe de mandataires. Leur travail sera structuré autour de deux phases principales :

#### **I. Bilan-diagnostic du territoire et des actions passées de la Ville**

Dans un premier temps, il s'agira d'établir un diagnostic détaillé de la végétalisation actuelle du territoire et de ses enjeux principaux. Ce diagnostic constituera un document servant de base aux deux stratégies, végétalisation et biodiversité. Deux principales analyses devront être menées.

D'une part, la structure paysagère de la ville sera passée au crible : comment est constituée sa couverture verte avec les cordons boisés, les parcs, le grand paysage agricole, les cœurs des quartiers verts, les parcelles privées, etc., afin d'obtenir une carte d'identité verte du territoire communal. Ce diagnostic permettra d'identifier les transversales paysagères à renforcer ou à préserver, qui constituent la charpente de Nyon. À l'échelle des quartiers, les espaces à végétaliser d'envergure souvent trop petite pour faire l'objet de planification seront décelés, nécessaires pour compléter le maillage vert de la ville. Seront également étudiés de près les corridors écologiques liés aux milieux végétalisés et la qualité de la masse végétale afin d'identifier les chaînons manquants pour les rendre continus et adaptés au bon développement de la biodiversité.

D'autre part, il s'agira d'identifier précisément où sont les îlots de chaleur et de fraîcheur à Nyon, par une analyse fine de l'imperméabilisation des sols et de la composition des sous-sols, complétée par des mesures de températures sur le terrain. Les résultats permettront de localiser précisément les sites à enjeux pour lesquels une végétalisation et une perméabilisation des sols serait opportune, ainsi que d'établir un monitoring de la couverture des sols.

Cette première phase sera également l'occasion de dresser un bilan des projets et pratiques passés de la Ville. Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure les décisions des Autorités ont été favorables à l'atteinte des deux objectifs susmentionnés. Dans le cas où ce bilan viendrait à identifier d'éventuelles pistes d'amélioration, des solutions pourront être imaginées pour les mettre en œuvre en application de la stratégie définie.

#### **II. Elaboration du contenu de la stratégie végétalisation**

Dans un second temps, le contenu de la stratégie pourra être élaboré.

Des principes d'intervention territorialisés seront notamment définis pour végétaliser chacun des lieux identifiés lors du diagnostic (autant pour réduire les îlots de chaleur que pour renforcer le maillage vert du territoire). Des indices seront également développés afin de pouvoir quantifier la masse végétale nyonnaise et analyser son évolution quantitative et qualitative dans le temps.

Ainsi, les livrables attendus de ces analyses sont les suivants :

**Etape 1 – diagnostic du territoire**

- ✓ compilation, synthèse et analyse quantitative des espaces végétalisés à l'échelle communale sur la base des données géomatiques disponibles et des mesures de températures des îlots de chaleur identifiés.
- ✓ analyse qualitative de la composition paysagère et urbaine du territoire nyonnais.
- ✓ définition et priorisation des espaces à végétaliser, à préserver, à perméabiliser et identification du type de végétalisation à mettre à place à l'échelle des quartiers.

**Etape 2 – bilan des actions passées de la Ville**

- ✓ compilation et analyse des pratiques menées par la Ville et de ses documents stratégiques.
- ✓ identification de pistes d'amélioration.

**Etape 3 – élaboration du contenu de la stratégie de végétalisation**

- ✓ définition des objectifs de la Ville en matière de végétalisation (image directrice illustrant l'évolution des espaces végétalisés à court, moyen et long terme).
- ✓ définition des principes d'intervention pour la mise en œuvre (à développer dans un 2ème temps)
- ✓ définition de mesures quantifiées type indice de l'imperméabilisation, de la qualité des sols et de la masse végétale nyonnaise, dans un objectif de définition d'indicateurs et de critères d'évaluation à différents horizons temporels et de monitoring.

### **3.4 Champ d'application et destinataires de la stratégie**

Les orientations stratégiques retenues s'appliqueront aussi bien à l'action publique qu'aux privés. Pour la Ville, il s'agira notamment de poursuivre l'application des principes retenus dans l'entretien des espaces verts, dans les projets de constructions et dans l'aménagement des espaces publics pour chaque projet.

Pour les propriétaires privés, des règles générales pourront être inscrites dans les règlements des planifications pour faire respecter ces principes, complétées par des éléments négociés au cas par cas par voie de convention le cas échéant.

La mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie traduite dans un plan d'action, impliquant les services de la Ville comme les acteurs privés ou associatifs et les habitants, qui regroupera et complètera tout ce que ces acteurs mettent déjà en œuvre au quotidien, sera élaborée dans un deuxième temps. De façon concomitante, la stratégie biodiversité viendra compléter et traduire cette approche territoriale par des mesures concrètes étroitement coordonnées avec la future stratégie de végétalisation. En ce sens, la stratégie biodiversité définira notamment les mesures pour atteindre les objectifs fixés et aménager des sols perméables efficaces en termes d'infiltration des eaux et d'accueil des espèces végétales et animales.

## **4. Incidences financières**

---

Une équipe de mandataires, pilotée par le Service de l'urbanisme et encadrée par les services compétents de l'administration experts de leur territoire (Travaux, environnement et mobilité et Espaces verts et forêts) sera nécessaire pour réaliser cette étude stratégique : paysagiste, biologiste, ingénieur environnement. Des synergies seront mises en place avec les mandataires en charge de la stratégie biodiversité.

Selon une analyse des coûts des honoraires pour réaliser un document-cadre de cette portée et après des recherches auprès des villes suisses ayant réalisé des plans stratégiques de ce type (Genève notamment), le montant total requis par le présent rapport-préavis pour élaborer la stratégie est de CHF 180'000.- TTC.

## **5. Conclusion**

---

Action emblématique du Plan Climat *Nyon s'engage* dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, l'élaboration d'une stratégie de végétalisation du territoire offrira une vision directrice cohérente et ambitieuse pour un développement harmonieux et durable de Nyon. La Municipalité sollicite ainsi l'accord du Conseil communal dans l'objectif final d'augmenter en quantité et en qualité la couverture verte et perméable de la ville, en faveur de la biodiversité, de la réduction des îlots de chaleur urbains et de la qualité de vie des habitants.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 236/2021 concernant la réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Léon De Perrot et Yves Leuzinger « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine »

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte de la réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Léon De Perrot et Yves Leuzinger intitulé « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 180'000.- TTC pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation du territoire ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 décembre 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

---

Fiche d'investissement



FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 236 / 2020

Posultat "Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine"

Date: Nyon le

04.12.2020

Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000 TTC pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation

Situation des préavis au 04.12.2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des préavis votés par le Conseil communal	140 743 407	39 200 329	26 344 802	13 472 665	5 252 306	25 298 925

Situation des emprunts au 04.12.2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225 000 000	225 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000
Emprunts au 1er janvier	156 706 657	168 024 886	213 000 000	263 000 000	289 000 000	297 500 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	11 318 229	44 975 114	50 000 000	26 000 000	8 500 000	-6 200 000
Emprunts fin période/date du jour	168 024 886	213 000 000	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30 000 000
Engagé	-14 908 100
Caution demandée	0
Disponible	15 091 900

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					2020-2024
		2020	2021	2022	2023	2024	
Descriptif/Libellé							
Crédit d'étude	180 000		180 000				180 000
Total de l'investissement	180 000	0	180 000	0	0	0	180 000

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
5	36 000	
	180 000	

Financement du préavis	
	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	180 000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					2020-2024
		2020	2021	2022	2023	2024	
Coût total d'exploitation		0	3 600	39 600	39 600	39 600	122 400
Intérêts en %	2,00%	0	3 600	3 600	3 600	3 600	14 400
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	0	36 000	36 000	36 000	108 000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	3 600	39 600	39 600	39 600	122 400